

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 février 2011

Nbre de Conseillers :	29
En Exercice :	29
Présents :	24
Procurations :	3
Absents excusés :	2
Absents :	0

Affiché à RIVES le 22 février 2011.
Le maire,

Alain DEZEMPTE.

L'an **DEUX MIL ONZE**, le **TROIS FEVRIER** à **20 heures**, Le Conseil municipal de la Commune de Rives - Isère - dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie - Salle Séraphin BUISSET sous la présidence de Monsieur Alain DEZEMPTE, Maire.

Date de Convocation : 28 janvier 2011.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames, Messieurs Alain DEZEMPTE, Catherine GOMMET, Michel BONSIGNORE, Lydia GRANDPIERRE, Jean-Pierre ROULET, Madeleine HAUTSON, Marie-Evelyne BOULANGER, Ali ZERIZER, Dominique BARD, Jean-Claude DEYON, Liliane ANNEQUIN-VIARD, Patrick NUGER, Philippe PARRAU, Luis MARTINS DE OLIVEIRA, Maria Alzira DOS REIS, Tahar ZITI, Calogero PACE, Brigitte SELLIER, Sylvain FALCONE, Marilyn POIRÉ, Jean-Luc FONTAINE, Marie-Thérèse BERTRAND, Bruno MARION et Kheira BENCHAA.

ONT DONNE PROCURATION :

Madame Virginie RUBIO	à	Mme Lydia GRANDPIERRE.
Madame Catherine MILTGEN	à	Mme Madeleine HAUTSON.
Monsieur Max BOUCHARD	à	Mme Catherine GOMMET.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSES : Monsieur Jérôme BARBIERI et Madame Doriana POUTEAU.

Monsieur Ali ZERIZER a été élu secrétaire de séance.

Date de publication : 22 février 2011.

Ouverture de séance à 20 heures.

A la demande des membres du groupe majoritaire Rives Gauche et en application de l'article L2121.21 du Code Général des collectivités territoriales, le registre des délibérations comportera le nom des votants et l'indication du sens de leur vote.

Adoption du compte-rendu du 13 janvier 2011.

Madame Marie-Evelyne BOULANGER souhaite que soit reprise son intervention à propos de la délibération n° 5 de la commission des Travaux et de l'Urbanisme. « Malgré le fait que le système de

collecte et de tri soit imparfait et onéreux, le coût pour la collectivité est moindre par rapport à celui engendré par l'absence de tri « à la source ».

Monsieur Jean-Claude DEYON s'étonne de voir son nom apparaître parmi les absents alors qu'il est arrivé en cours de conseil. Cette mention est obligatoire réglementaire car l'absence se constate au moment de l'appel. Il est ensuite indiqué dans le compte-rendu l'arrivée de Monsieur Jean-Claude DEYON à 19h27.

Monsieur le Maire fait part d'une erreur sur l'heure de début du Conseil Municipal. En effet, la séance du 13 janvier 2011 a débuté à 19h00.

Le compte-rendu des délibérations prises lors du Conseil Municipal du 13 janvier 2011 est approuvé à **l'unanimité**.

En préambule, Monsieur le Maire informe l'assemblée du souhait d'ajouter un point à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal. Il s'agit d'une motion relative au projet de création du nouvel hôpital sur Voiron. Ce point serait abordé dans les questions diverses.

L'ajout de ce point à l'ordre du jour du Conseil Municipal du 03 février 2011 est approuvé à **l'unanimité**.

Intervention de Monsieur Bruno MARION pour manifester son mécontentement à propos de la diffusion d'un document sur les langues étrangères dans les écoles rivoises.

Monsieur le Maire rappelle que ce type d'intervention doit se faire en fin de Conseil Municipal et que l'ordre du jour défini doit être respecté par tous.

I. DOSSIERS PRESENTES PAR MONSIEUR LE MAIRE.

1. Indemnités de stage.

Monsieur le Maire expose :

La Commune de Rives accueille chaque année un certain nombre de stagiaires qui ont des profils et des parcours qui peuvent être très différents les uns des autres.

Monsieur le Maire propose de clarifier par cette délibération les indemnités qui peuvent leur être attribuées.

Les critères proposés sont les suivants :

- 1) Stage de courte durée (entre 1 et 3 semaines) :
Indemnité de 100 euros attribuée aux stagiaires ayant fourni un travail de qualité sur les lieux où ils auront été affectés.
Cette indemnité serait conditionnée par la rédaction d'un rapport du tuteur validant l'investissement du stagiaire.
Sont exclus les stages d'observation.
- 2) Stage de durée moyenne (entre 3 semaines et 3 mois) :
Indemnité 100 euros par mois uniquement pour les stagiaires d'un niveau MASTER (Bac +4/+5) versée à l'issue du stage sur la base d'un rapport écrit et de l'avis du tuteur.
La mission confiée fera l'objet d'un cahier des charges précisant les attentes et rendus nécessaires.
La collectivité se réserve le droit de ne pas attribuer l'indemnité si la mission n'était pas réalisée de manière satisfaisante. Un rapport du tuteur en ce sens serait alors nécessaire.
- 3) Stage de longue durée (supérieure à 3 mois) :
Depuis le 1^{er} février 2008, le stage d'une durée supérieure à 3 mois fait l'objet d'une gratification minimale dont le montant est fixé à 12.5% du plafond horaire de la sécurité sociale, soit 398.13 euros par mois pour un temps plein. Cette gratification est proratisée en fonction du nombre d'heures

effectuées.

Le stage doit faire l'objet d'une convention tripartite et ne peut excéder 6 mois.

La mission ou l'étude confiée sera clairement définie par le service avant la signature de la convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n°2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances,

VU le décret n°2006-757 du 29 juin 2006 portant application de l'article 10 de la loi de la loi n°2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances,

VU le décret n°2008-96 du 31 janvier 2008 relatif à la gratification et au suivi des stages en entreprise,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE à l'unanimité

D'INDEMNISER à hauteur de 100 euros les stages de courte durée (entre 1 et 3 semaines) après rédaction d'un rapport par le tuteur et ce quelque soit la durée du stage ;

D'INDEMNISER à hauteur de 100 euros par mois, versés en fin de mission, les stages de durée moyenne (entre 3 semaines et 3 mois) d'un niveau MASTER sur présentation d'un rapport de stage et après avis du tuteur ;

DE DONNER une gratification pour les stagiaires d'une durée de plus de 3 mois selon les textes en vigueur ;

DIT QUE les crédits sont inscrits au budget primitif 2011 de la Commune.

Monsieur Bruno MARION souhaite avoir des précisions sur le niveau requis (Master) pour bénéficier de l'indemnité.

Monsieur le Maire précise que ces stages de fin d'études font l'objet d'une mission bien précise nécessitant des compétences particulières.

2. Recrutement d'agents non titulaires de remplacement.

Monsieur le Maire indique aux membres de l'assemblée qu'aux termes de l'article 3, alinéa 1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les collectivités territoriales ne peuvent recruter des agents non titulaires pour occuper des emplois permanents que pour assurer le remplacement momentané de titulaires autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un congé maladie, d'un congé maternité ou d'un congé parental ou de l'accomplissement du service national, du rappel ou du maintien sous les drapeaux, ou pour faire face temporairement et pour une durée maximale d'un an à la vacance d'un emploi qui ne peut être immédiatement pourvu dans les conditions prévues par la présente loi.

Il propose à l'assemblée de l'autoriser à recruter, en tant que besoin, des agents non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 1, de la loi du 26 janvier 1984 précitée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE à l'unanimité

D'AUTORISER Monsieur le Maire à recruter, en tant que de besoin, des agents non titulaires pour remplacer des fonctionnaires momentanément indisponibles dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 1, de la loi du 26 janvier 1984 précitée et pour les cadres d'emplois suivants :

- Adjoints techniques,
- Adjoints administratifs,
- Rédacteurs,
- Techniciens Territoriaux,
- Assistant de services sociaux,

DIT QUE les agents devront avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres permettant l'accès aux différents grades précités,

DIT QUE les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires de remplacement sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Madame Marie-Thérèse BERTRAND souhaite connaître le coût pour la Ville de ce type de recrutement.

Monsieur le Maire répond que le coût est en général inférieur du fait de l'embauche d'un personnel non-titulaire, ne bénéficiant pas des mêmes avantages que celui titulaire. En réponse à Monsieur Bruno MARION, il précise également que cette délibération répond à la nécessité d'éclaircir un cas litigieux soulevé par la Préfecture.

II. COMMISSION DES FINANCES.

1. Débat d'Orientation Budgétaire 2011.

Le débat d'orientation budgétaire permet de présenter les grandes tendances et les options budgétaires envisagées pour le vote du prochain budget primitif.

Son objectif est d'informer l'ensemble des élus et de leur apporter un éclairage financier sur la future politique municipale.

Monsieur le Maire tient tout d'abord à excuser Monsieur Jérôme BARBIERI, 1^{er} Adjoint délégué aux Finances, retenu à un conseil communautaire privé sur le futur P.L.H.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales disposant que le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour les communes de plus de 3 500 habitants et qu'il doit se tenir dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci,

VU la circulaire NOR : INT B 9400 275 C du 14 octobre 1994 précisant que le débat d'orientation budgétaire doit donner lieu à une délibération actant les orientations proposées,

VU les éléments d'informations préalablement transmis à l'ensemble des élus et joints à la présente délibération,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE à l'unanimité moins 3 voix contre (Monsieur Jean-Luc FONTAINE, Madame Marie-Thérèse BERTRAND et Monsieur Bruno MARION).

DE PRESENTER dans le cadre de la préparation du budget primitif 2011 de la ville de Rives, le débat d'orientation budgétaire en séance du conseil municipal le 3 février 2011.

PREND ACTE des orientations budgétaires proposées par Monsieur le Maire pour l'exercice 2011, lesquelles ont été examinées en séance.

D'INVITER l'assemblée à débattre sur le contenu de ces propositions et notamment sur les prévisions présentées en matière de :

- fiscalité locale,

- dépenses de fonctionnement courant,
- subventions versées,
- évolution de la masse salariale,
- opérations d'investissement,
- emprunt et de gestion de la dette.

Intervention de Monsieur le Maire :

« Ce débat d'orientation budgétaire intervient cette année encore dans un climat d'inquiétude et de morosité.

- Le désengagement de l'état transférant de plus en plus ses compétences sur les différentes collectivités locales sans transférer les dotations de fonctionnement.
- Le recentrage du Conseil Général sur des choix politiques dictés par une situation sociale placée sous le signe de la précarité et du chômage.

La commune dans un tel contexte reste la dernière variable, celle qui doit souvent, comme pour le logement social, assurer l'équilibre des opérations quand les partenaires habituels sont défaillants.

La réforme de la taxe professionnelle dont on n'a pas encore à ce jour mesuré l'ensemble des répercussions, fait que La Communauté d'agglomération du Pays Voironnais ne peut pas garantir durablement le montant de ses dotations dans un avenir proche.

Enfin, il n'est pas encore possible de déterminer avec précision l'impact de la réforme territoriale sur les budgets des communes, mais on peut simplement craindre qu'il ne soit pas négligeable.

Nous avons cependant, pour modérer ce pessimisme un certain nombre de potentialités.

L'attractivité de notre ville : je rappelle que l'augmentation de la population rivoise estimée à 6200 habitants (+ 5.4%) a positivement impacté la DGF, entre 30 000 et 50 000 euros, selon nos estimations. Cette augmentation et cette attractivité sont le résultat de la politique que nous avons conduite, avec la construction d'appartements nouveaux, 24% de logements sociaux et des offres équilibrées dans tous les registres, la préservation d'un substrat commercial de proximité au centre ville, la rénovation de services publics (collège Robert DESNOS, gare ou perception) ou encore le développement économique de notre ville.

La seconde potentialité sera le développement futur de la zone de l'échangeur. Ce sera un des enjeux du Schéma de Cohérence Territoriale, actuellement en discussion, d'étendre ce secteur à l'urbanisme industriel, Aujourd'hui 43 ha dédiés à la logistique, demain 150 ha au total, avec comme enjeu particulier, sortir de la spécialisation initiale et permettre l'accueil de tous les types d'activités.

Je rappelle que dans la configuration actuelle, la Taxe Professionnelle est perçue par la communauté d'agglomération alors que la commune d'assiette perçoit le foncier bâti et le foncier non bâti. Nous avons là, un gisement de recettes futures non négligeables, je me tiendrai à la seule dimension financière, il y a, vous le savez, d'autres éléments positifs dans le développement de ce secteur.

Le débat d'orientation constitue toujours un moment privilégié, celui où l'on peut vérifier la fidélité de l'action avec le programme municipal. Nous nous étions engagés sur un certain nombre d'investissements, nous les avons phasés, en validant jusqu'en 2014, le Plan Pluriannuel d'investissement. Le Budget Primitif 2011 ira naturellement dans ce sens.

Je ne veux pas vous infliger la liste détaillée de tout le programme 2011 de ces investissements, sachez qu'il frôlera les 3 Millions d'euros et qu'il permettra, de faire avancer un certain nombre de projets :

- La médiathèque : 450 000 euros
- Salle Pierre BRIGARD : 35 000 euros
- La voie verte et le parvis du collège : 500 000 euros
- Le giratoire Allimand : 180 000 euros
- La livraison du Pôle Petite Enfance : 80 000 euros
- L'achèvement du parc Arjomari : 80 000 euros
- L'acquisition de la Perception : 328 000 euros
- La zone de l'échangeur et la rectification de la RD 519 : 150 000 euros
- Le bâtiment animation : 200 000 euros

Ce programme d'entretien, de réhabilitation et de mise en accessibilité accompagnera ces nouveaux projets :

- Viabilité : 100 000 euros
- Entretien des bâtiments : 40 000 euros
- Programme d'accessibilité : 280 000 euros

Ce programme est d'autant plus ambitieux qu'il se poursuivra dans les années à venir à peu près sur les mêmes bases.

Il faut donc, et ce budget en apportera confirmation, que nous soyons attentifs aux dépenses de fonctionnement.

Le budget fonctionnement sera en augmentation de 1% globalement mais tous les secteurs n'évolueront pas de la même manière :

- Les charges courantes, baisse de 1%
- Les subventions, baisse de 2%
- La masse salariale, + 4%

Ce dernier point constitue une décision politique que j'assume : j'ai souligné la qualité et l'engagement de notre personnel, je ne souhaite pas le démotiver par la baisse du programme de formation, les avancements ou les mécanismes réglementaires.

Nous devons amortir l'impact de l'intégration dans le personnel communal des 11 agents de la Ribambelle : une masse salariale de 271 000 euros, supérieure à celle que versait l'association du fait d'avantages accordés par la ville à ses agents, mais diminuée à la fois par la subvention de fonctionnement accordée par la Caisse d'Allocations Familiales, 100 000 euros et par le non versement de la subvention municipale à la Ribambelle, 144 000 euros au Budget prévisionnel 2010. Une augmentation donc limitée à 27 000 euros en année pleine.

Je voudrais également, attirer votre attention sur ce qui constituera le second effort du mandat en ce domaine. Il faudra en effet, anticiper l'achèvement de la médiathèque et pourvoir un certain nombre de recrutements. La nouvelle configuration des lieux contribuera sans doute à diminuer le nombre d'agents 3 ou 3.5 dont une partie des salaires sera, au moins pour les deux premières années subventionnée par le Conseil Général.

Je souhaite également rappeler ce soir, l'engagement municipal de ne pas impacter la fiscalité locale pour la durée de ce mandat.

Le Débat d'orientation budgétaire est l'occasion de rappeler cet engagement fort.

Le dernier élément pour éclairer le débat budgétaire est le poids de la dette. Au 1^{er} janvier 2011, un encours de 3 778 000 euros auquel il faudra ajouter 1 million d'euros, budgétisé en 2010 et non réalisé et 1,7 Million d'euros affecté au budget 2011.

Certaines nouvelles recettes l'impacteront à la baisse :

- 150 000 euros Terrain Perception
- 50 000 euros Augmentation DGF permise par l'effet recensement

Si ces emprunts sont totalement réalisés, nous arriverons donc au 1^{er} janvier 2012 à un encours de 6.4 ou 6.5 M d'euros. Il nous faudra rembourser 750 000 euros en l'annuité de la dette (en capital et en intérêts).

Je rappelle que la référence aux villes appartenant à la même strate, nous accordait une capacité d'endettement autour de 7M d'euros. Cette étude n'intégrait pas les recettes induites par le développement de la zone de l'échangeur, qui nous ouvre mathématiquement de nouvelles capacités.

Je me suis donc efforcé de présenter très synthétiquement les enjeux. Ils dépassent me semble-t-il la stricte analyse du Budget Primitif 2011.

Les enjeux sont clairs :

- 1- Maîtriser le fonctionnement,
- 2- Trouver de nouvelles recettes à la fois en favorisant ou en impulsant les constructions nouvelles et surtout en développant la zone de l'échangeur autoroutier.

Je vous remercie. »

Intervention de Monsieur Jean-Luc FONTAINE, au nom du groupe d'opposition :

« Economiquement, la reprise ne se fait pas sentir. Les salaires n'évoluent presque pas alors que le coût du panier de la ménagère, avec l'inflation des céréales, augmente.

Nous pouvons continuer à nous plaindre que le gouvernement, les régions, ne remplissent plus leurs engagements, nous lamenter que les dotations aux communes sont sans cesse grevées malgré les transferts de charges à nos détriments.

Arrive un moment où nous devons avoir le courage de faire part des choses tout en restant vigilant sur ce que nous sommes en droit d'obtenir.

Dans le contexte actuel, réduire la voilure en termes d'investissements serait un choix courageux.

Partout sont évoqués les mots : densification, mutualisation, orientations nécessaires pour le bien de tous.

Le Plan Pluriannuel d'investissement est ambitieux avec de nombreux projets, en injectant 3000 K€/an sur trois ans, soit 9000 K€. Certes il faut aider, faire travailler nos entreprises pour palier au défaut de l'état, mais nous ne pouvons pas non plus reprocher à celles-ci de ne plus payer la Taxe Professionnelle.

Nous avons entendu du reste et dernièrement que la suppression de cette Taxe Professionnelle a permis la modernisation de certaines entreprises. Il y aussi des investissements prioritaires, comme par exemple la remise en état de l'espace Pierre BRIGARD pour les personnes à mobilité réduite, gymnase, zone de l'échangeur, etc...

Une question se pose aujourd'hui : est-ce que nous pouvons nous offrir tout ce qui semble nécessaire ? Ne devons-nous pas aujourd'hui faire le choix de l'indispensable et reporter ce qui peut l'être !

Pouvons-nous nous offrir une médiathèque pesant encore 450 K€ d'investissement en études dans le budget 2011 sur un budget d'investissement global d'environ 5450 K€, alors que le fonctionnement s'élève à 6630 K€ (sur 2010) et que l'investissement total de la médiathèque représentera environ 4500K€. Que celle-ci soit ou non tête de pont, cela a un coût final qui doit être supporté par les rivois ! Et même financée, cette médiathèque ne serait-elle pas interprétée comme un choix politique culturel de prestige ?

Comme l'a dit Monsieur André VALLINI, chaque commune aujourd'hui veut son rond-point, voire sa médiathèque (et qu'il semble en avoir assez).

N'y a-t'il pas des solutions d'attente avec l'internet d'aujourd'hui et l'informatique, alors que des villes autour de nous sont déjà équipées (Tullins, Moirans par exemple qui se rapprochent un peu de notre taille) et sachant que Renage, Beaucroissant de la Communauté de Communes Bièvre Est ont précisé qu'ils rejoignent Le Grand-Lemps.

Les frais de fonctionnement peuvent être budgétés en prospective, mais seront-ils supportables dans le contexte actuel et le futur proche ? L'évolution de la population dans notre cité permettra-t-elle de combler ces besoins ?

Certes, des chiffres sont avancés : évolution de population de 5.34%, hausse du nombre d'habitants de 5888 à 6203, évolution de l'habitat de 200 à 300 logements sur 8 projets dans les années à venir. Mais il faut être conscient cependant que cela dépend aussi de paramètres dont nous ne sommes pas maîtres : il y a le Plan Local d'Urbanisme conditionné à la fois par le Schéma de Cohérence Territoriale/2012 mais aussi et sans l'oublier, le schéma de secteur du Pays Voironnais. Enfin, tout développement dans l'urbanisme est subordonné, voire encadré.

L'analyse des chiffres nous indique que la masse salariale représente entre 51 et 52 % des frais de fonctionnement. L'intégration des effectifs de la Ribambelle, municipalisée, représente une augmentation de cette masse de 4 % sans compter les autres augmentations dues aux indices légaux. Il devient alors difficile de voir limiter l'augmentation des frais de fonctionnement au-delà de 1 %.

D'autre part, dans les ressources d'investissement, il est prévu un emprunt nouveau de 1700K€ se rajoutant à une ligne de trésorerie ouverte de 500 K€.

Une taxe supplémentaire (impôt sur les ménages) de 49 euros par foyer a quand même été adoptée à l'unanimité au budget du Pays Voironnais en décembre.

Il a été dit que les subventions aux associations seraient revues à la baisse de 2 % hormis ce qui est du domaine de la solidarité. Si les services seront des « compensations », ils sont rendus déjà actuellement.

Devons-nous compter sur l'évolution de la fiscalité sachant que de plus, nous appartenons à une communauté de communes qui nous impose ses choix ?

Qu'il y a un engagement sur la fiscalité locale et que la priorité est bien celle d'être proches de ceux qui sont dans le besoin. Enfin, ne laissons pas les théories financières prendre le pas sur la sagesse.

Le report d'une promesse électorale peut toujours s'expliquer dans le contexte actuel. »

Pour répondre au groupe d'opposition et pour éclairer le débat, Monsieur le Maire rappelle plusieurs éléments :

- Médiathèque :
 - o Projet dont la limite hausse a été placée à 4M€. Ce plafond sera respecté. D'ailleurs, la municipalité a ainsi fait preuve de sagesse en ne validant pas l'hypothèse initiale du site du château de l'Orgère.

- Une réponse limitée à la mise à disposition d'internet, aussi utile soit-il, ne constitue pas une réponse au projet culturel porté par la Ville à travers cet équipement.
- Des dépenses de fonctionnement induit supplémentaires certes, mais avec une configuration des locaux optimisée
- Une réflexion globale de l'équipe municipale :
 - De nombreux projets d'aménagements susceptibles d'être lancés mais qui le seront dans le cadre du futur PLU, des capacités financières de la ville et sur une programmation à moyen terme
 - La perspective de percevoir des recettes supplémentaires dans le cadre de l'extension de 100 hectares de la zone de l'Echangeur.
- Accord sur la nécessaire rigueur en fonctionnement et sur la gestion « choisie » des investissements, avec un postulat toujours en tête :
 - Améliorer la qualité de vie des rivois
 - « Changer » la Ville et l'environnement de la cité

Monsieur Jean-Pierre ROULET précise que la Ville de Rives dispose d'un nombre d'agents inférieur à la moyenne de la strate d'une part, et que d'autre part, celui-ci est amené à intervenir régulièrement en « régie directe », sans faire appel à des entreprises extérieures.

Monsieur Jean-Luc FONTAINE rappelle que la masse salariale n'est pas compressible et qu'elle doit être gérée au plus juste, dans le secteur public comme dans le secteur privé.

Monsieur le Maire souhaite donner un exemple d'intervention des agents de la commune : celui de l'aménagement du Parc du Temps des Cerises pour lequel les agents du service Espaces verts ont été volontaires et réaliseront un travail de qualité, associé à des formations au développement des compétences en la matière.

Monsieur Jean-Luc FONTAINE explique que le personnel communal ne peut répondre à toutes les sollicitations.

Monsieur Philippe PARRAU rappelle néanmoins que le travail en régie permet de limiter le recours aux entreprises extérieures, davantage onéreuses.

Madame Catherine GOMMET insiste sur le caractère sain du budget. A titre d'exemple, le budget scolaire et périscolaire finance des repas facturés aux familles à des prix très bas, garantit la gratuité des activités périscolaires et assure la présence d'une ATSEM par classe.

A la lumière de ce débat, Monsieur le Maire estime par exemple que la décision de municipaliser la Ribambelle était inéluctable, compte-tenu du service de qualité proposé par l'association et par les investissements communaux réalisés.

Monsieur Patrick NUGER, quant à lui, revient sur le projet de Médiathèque et rappelle combien il serait réducteur de comparer un tel équipement à une offre de service de type internet. Le rôle pédagogique, de formation ou de suivi de cet équipement offrira une plus-value considérable par rapport à l'outil internet.

Monsieur le Maire souligne également qu'au regard de la tradition papetière de la Commune de Rives, l'encouragement de la lecture « papier » est aussi important.

Monsieur Jean-Luc FONTAINE réagit en indiquant que son propos n'était pas de remettre en question l'intérêt d'une médiathèque mais d'envisager, compte tenu du contexte actuel, un report du projet et une approche transitoire pouvant passer par Internet.

Monsieur Bruno MARION explique qu'il ne s'oppose pas aux projets présentés mais qu'il est nécessaire cependant de réfléchir à une réduction de la « voilure » du service public, au moment où les ménages du Pays Voironnais ont pris en charge une augmentation de la fiscalité locale de 49 euros par foyer.

Monsieur Jean-Pierre ROULET précise que cette taxe supplémentaire ne finance qu'en partie le service de collecte et de tri des ordures ménagères.

III. COMMISSION SOCIALE.

Départ de Madame Catherine GOMMET. Elle donne procuration à Madame Dominique BARD et donne la procuration de Monsieur Max BOUCHARD à Monsieur Patrick NUGER.

1. Convention de partenariat avec Pôle Emploi concernant le Relais Emploi Municipal.

Invitée par Monsieur le Maire, Madame Lydia GRANDPIERRE, Adjointe en charge de l'Action Sociale, rappelle à l'assemblée qu'un partenariat est établi entre le Relais Emploi Municipal et Pôle Emploi de Voiron.

Une convention est à établir, formalisant ce partenariat et les engagements de chaque partie.
L'objectif est d'accroître la qualité du service de proximité offert par le Relais Emploi aux demandeurs d'emploi.

Cette convention est basée sur la complémentarité des services des deux structures et devrait contribuer à la lisibilité de l'action menée par Pôle Emploi.

Pôle Emploi s'engage à mettre à disposition au Relais Emploi des informations économiques, de la documentation et le calendrier de ses prestations.

Il délocalise une partie de son offre de services à destination des demandeurs d'emploi, dans les locaux du Relais Emploi : accès aux offres et aux services à distance pole-emploi.fr, prestation d'accompagnement ou d'aide à la recherche d'emploi.

Il s'engage aussi à co-organiser avec le Relais Emploi des événements, des temps de rencontres, visant à faciliter la mise en relation entre employeurs et demandeurs d'emploi de Rives.

La convention est proposée pour une durée d'un an à partir du 1^{er} janvier 2011.

Elle peut être renouvelée par avenant sans pouvoir dépasser une durée totale de 3 ans.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le projet de convention de coopération proposée entre la Ville et Pôle Emploi de Voiron.

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE à l'unanimité,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention avec Pôle Emploi de Voiron, et tous documents afférents à sa mise en œuvre, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2011.

2. Convention de service pour la consultation d'information de la base d'allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales de Grenoble.

Invitée par Monsieur le Maire, Madame Lydia GRANDPIERRE, Adjointe en charge de l'Action Sociale, rappelle à l'assemblée qu'il est nécessaire de signer une convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Grenoble pour faciliter le travail administratif réalisé à La Ribambelle et notamment le calcul des participations financières des familles.

Cette convention permet d'autoriser la secrétaire de la structure à accéder aux informations concernant un allocataire, dès lors que celui-ci ne s'y oppose pas (quotient familial/n° d'allocataire/ressources annuelles à prendre en compte pour la PSU).

La convention prend effet le 7 janvier 2011 pour une durée d'un an.

Elle est reconduite tacitement par période de 12 mois.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le projet de convention

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE à l'unanimité,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de service Caisse d'Allocations Familiales (Profil T2) permettant à La Ribambelle d'accéder aux informations de la base allocataires de la Caisse

d'Allocations Familiales de Grenoble par le service internet www.caf.fr

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document afférant à la mise en œuvre de cette convention.

3. Règlement de fonctionnement du Multi-Accueil La Ribambelle.

Invitée par Monsieur le Maire, Madame Lydia GRANDPIERRE, Adjointe en charge de l'Action Sociale, informe l'assemblée que le multi accueil La Ribambelle doit disposer d'un règlement de fonctionnement.

Ce règlement permet d'établir les règles qui régissent la vie de la structure ainsi que les modalités pratiques de son organisation et de son fonctionnement. Les parents utilisateurs des services de garde proposés par La Ribambelle sont tenus d'en prendre connaissance et de s'engager à le respecter.

L'équipe de professionnel(le)s s'engage de la même manière à le mettre en œuvre.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le projet de règlement de fonctionnement du Multi- Accueil La Ribambelle,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE à l'unanimité

DE VALIDER le règlement de fonctionnement du Multi-Accueil La Ribambelle,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à le faire mettre en œuvre auprès des familles usagères de La Ribambelle et de l'équipe de professionnel(le)s de cette structure.

Madame Lydia GRANDPIERRE souhaite que soit indiqué dans le règlement que l'élu référent au social est désigné Président de la commission d'attribution. Par ailleurs, elle souhaite que soit validée en commission « crèche » toute résiliation.

Monsieur le Maire demande à ce que le terme « adjointe à l'action sociale » soit ajouté et non « élue référent ».

4. Demande de subvention pour le forfait de 8 heures d'adaptation pour les enfants accueillis à la Ribambelle.

Invitée par Monsieur le Maire, Madame Lydia GRANDPIERRE, Adjointe en charge de l'Action Sociale, informe l'assemblée que depuis le 1^{er} septembre 2009, la Caisse d'Allocations Familiales de Grenoble a décidé d'une nouvelle mesure concernant l'accueil des nouveaux enfants dans les établissements d'accueil du jeune enfant, tels que le multi-accueil « La Ribambelle ».

Il s'agit de transformer la prise en charge initiale de 10 heures d'accueil en halte-garderie sous forme d'un forfait de 8 heures d'adaptation par enfant.

Cette mesure a été reconduite en 2010 et la Caisse d'Allocations Familiales a décidé de la poursuivre en 2011.

La Caisse d'Allocations Familiales souhaite ainsi apporter un soutien aux familles, au début de l'accueil de leur enfant car elle considère ce temps d'accueil comme primordial puisque conditionnant la qualité des relations entre enfants, parents et professionnels de la structure.

La Caisse d'Allocations Familiales prend donc à sa charge le coût de 8 heures d'adaptation pour tout nouvel enfant âgé de 3 ans maximum (dont la famille est allocataire) et accueilli dans un établissement ouvrant droit à la Prestation de Service Unique.

A compter de janvier 2011, le forfait sera calculé sur la base d'une moyenne par structure, de la façon suivante :

Nombre d'enfants concernés x 8 h de présence x participation familiale horaire moyenne.

En 2010, il y a eu 30 enfants concernés et la participation familiale horaire moyenne a été évaluée à 1,27 euros pour 2011.

En 2012, la Caisse d'Allocations Familiales réalisera en un seul versement directement à la Ville, le paiement de la subvention correspondant à l'exercice réalisé en 2011. La prévision du montant de cette subvention est de l'ordre de 305 euros.

Afin de pouvoir faire bénéficier les familles de ce dispositif, la Ville doit au préalable faire une demande de subvention « Forfait de 8 heures d'adaptation en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant. »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE à l'unanimité

D'AUTORISER Monsieur le Maire à demander une subvention à la Caisse d'Allocations Familiales de Grenoble, attribuée dans le cadre du dispositif « Forfait de 8 heures d'adaptation » pour les enfants accueillis nouvellement à la Ribambelle,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande et à ce dispositif.

IV. COMMISSION DES TRAVAUX ET DE L'URBANISME.

1. Demande de fonds auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais pour le projet de requalification urbaine des abords du Collège.

Invité par Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Pierre ROULET, Adjoint délégué à l'Urbanisme et aux Travaux, rappelle au Conseil Municipal la réalisation prochaine – en 2012 – des travaux de restructuration de l'établissement scolaire souhaitée par le Département de l'Isère et la volonté de la Commune de réaliser, à cette occasion, des travaux d'infrastructure.

Le traitement des espaces publics va apporter une véritable insertion urbaine au collège en répondant notamment aux impératifs suivants :

- Prise en considération de l'ensemble des flux de circulation (cars, automobile, piétons, cycles, cyclomoteurs...) ;
- Réalisation de quais dépose-cars suivant la réglementation imposée par la loi du 11 février 2005 ;
- Valorisation des espaces, notamment à travers la création de stationnements sans pour autant négliger l'aspect paysager ;
- Sécurisation de l'ensemble des usagers de la voie et de l'espace public ;
- Sécurisation des différents carrefours ;
- Réalisation d'un éclairage public adapté ;
- Mise en valeur de la future entrée du collège ;
- Création d'une rampe d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite ;
- Veiller à l'accès des secours depuis l'espace public ;
- Extension et reprise (si nécessaire) des réseaux humides.

Il est rappelé au Conseil Municipal que le coût prévisionnel des travaux se rapportant à l'opération s'élève à 1 320 000 euros (euros) H.T.

Ce projet d'aménagement (notamment création d'une voie verte = itinéraire piétonnier) des abords du Collège Robert DESNOS s'inscrit pleinement dans le cadre du Plan de Déplacement Urbain (P.D.U.) adopté en 2007 par le Pays Voironnais.

Pour rappel, le P.D.U. est un document majeur de planification qui fixe pour les 10 prochaines années (2007-2017), les principes d'organisation des transports et déplacements à l'échelle des 34 communes du Pays voironnais.

Dans le cadre de ce Plan, un fonds de concours (dispositif d'aide au financement de projets en lien avec les

objectifs du P.D.U.) a été mis en place par les services du Pays Voironnais.

Ce dispositif d'aide incite donc à la réalisation de projets communaux pour lesquels le Pays Voironnais n'est pas maître d'ouvrage mais qui participent à la démarche de P.D.U.

Aussi, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la sollicitation d'une aide financière auprès de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais au titre du fonds de concours « Plan de Déplacement Urbain » pour les travaux de requalification urbaine des abords du Collège Robert DESNOS.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU l'exposé ;

VU le marché public de prestations intellectuelles portant sur la mission de Maîtrise d'œuvre attachée à la requalification urbaine des abords du Collège Robert DESNOS à Rives, notifié le 19 mars 2010 à la SAS ALP'ETUDES Ingénieurs-Conseils ;

VU le Plan de Déplacement Urbain (P.D.U.) voté par le Conseil Communautaire de la C.A.P.V. le 27 novembre 2007 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE **à l'unanimité,**

D'APPROUVER le principe de la sollicitation de l'aide financière auprès de la C.A.P.V. au titre du fonds de concours « P.D.U. » pour la réalisation des travaux de requalification urbaine des abords du Collège Robert DESNOS à Rives ;

D'AUTORISER Monsieur le Maire à effectuer toute démarche nécessaire à la demande et à signer tous les documents nécessaires à la constitution du dossier ainsi que tout document s'y rapportant.

V. COMMISSION CULTURELLE.

1. Convention avec la Bibliothèque Pour Tous afin d'assurer la gratuité d'accès à la bibliothèque aux rivois.

Invitée par Monsieur Le Maire, Madame Madeleine HAUTSON, Adjointe à la Culture, rappelle que la Ville de Rives ne disposant pas de Bibliothèque Municipale, cette fonction est assurée par une association, « la Bibliothèque pour Tous », créée par l'association Culture et Bibliothèque pour Tous du Département de l'Isère.

La Commune participe néanmoins au fonctionnement de cette bibliothèque par :

- le versement annuel d'une subvention de fonctionnement,
- la prise en charge financière depuis 2002 des prêts d'ouvrage pour les jeunes de moins de 16 ans,

Souhaitant renforcer sa collaboration avec cette association et encourager encore davantage la lecture publique, la Ville propose de verser une subvention complémentaire d'un montant de 1 500 euros afin de permettre :

- la gratuité du prêt des ouvrages aux rivois, quelque soit l'âge du lecteur,
- la création et le développement d'un fonds de livre, propriété communale, acquis grâce à cette subvention.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le projet de convention,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE **à l'unanimité**

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention avec l'association C.B.P.T instaurant la gratuité du prêt d'ouvrages pour les rivois,

DE PRECISER qu'en cas de non-respect par l'association C.B.P.T. de ses engagements, elle sera tenue de rembourser à la Commune de RIVES le montant de la subvention allouée par elle.

Monsieur Bruno MARION demande le nombre d'adhérents de l'association.

Monsieur le Maire donne la parole au public, en l'occurrence à la Présidente. L'association dispose à ce jour de 188 adhérents.

Monsieur Jean-Pierre ROULET précise que l'objectif est d'atteindre les 2 000 adhérents, sur un bassin de vie pour la médiathèque estimé à 8 000 habitants.

VI. QUESTION(S) DIVERSE(S) ET INFORMATION(S).

1. Information sur les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la Délégation que le Conseil Municipal lui a faite.

10 novembre 2010 – Signature d'une convention de collaboration avec Monsieur REDOLFI pour un atelier le 6 février 2011.

CONSIDERANT la proposition de la Commission Culturelle d'organiser un atelier BD le jour du salon du 6 février 2011.

LE MAIRE DECIDE,

Article 1 - De signer ledit contrat de collaboration qui s'élève à la somme de 360 euros TTC (trois cent soixante euros) et tous documents nécessaires à son application.

12 novembre 2010 - Signature d'une Charte de partenariat entre la Ville de Rives et Radio France Bleu Isère lors du 8^{ème} salon du Livre 2011.

VU la proposition de partenariat de Radio France Bleu Isère,

CONSIDERANT l'importance pour la Ville de Rives d'organiser la communication et de promouvoir le 8^{ème} salon du Livre 2011,

LE MAIRE DECIDE

Article 1 - De signer une charte de partenariat entre la Ville de Rives et Radio France Bleu Isère.

7 Décembre 2010 – Signature d'une convention de collaboration avec Madame CAYMAN pour une animation Mangas le 6 février 2011.

Considérant la proposition de la Commission Culturelle d'organiser une animation mangas le jour du salon du 6 février 2011.

LE MAIRE DECIDE,

Article 1 - De signer ledit contrat de collaboration qui s'élève à la somme de 250 euros TTC (deux cent cinquante euros) et tous documents nécessaires à son application.

21 décembre 2010 – Remboursement par la DAS de frais d'avocat (contentieux BUFFET / ARABA / COMIEN).

VU la déclaration de sinistre en date du 1^{er} avril 2010 auprès de ACJD/MMA - DAS service juridique, assureur de la commune de Rives (recours par Monsieur BUFFET CROIX BLANCHE devant le tribunal administratif de Grenoble, d'un jugement rendu le 22.10.2010),

VU la note d'honoraires de Maître Albert, avocat de la Commune, qui s'élève à la somme de 358.80 Euros T.T.C.,

CONSIDERANT le barème de remboursement établi par ACJD/MMA – DAS service juridique,

LE MAIRE DECIDE

Article 1 - D'accepter le remboursement proposé par la société DAS, par chèque bancaire daté du 22 Novembre 2010, d'un montant de 358.80 Euros (trois cent cinquante huit Euros quatre vingt centimes).

19 janvier 2011 – Contrat de ligne de trésorerie 2010 / 2011 avec la Caisse d'Epargne Rhône Alpes.

CONSIDERANT la nécessité pour la ville de RIVES de disposer d'un produit lui permettant de mobiliser à court terme des crédits et pallier des besoins ponctuels de trésorerie au cours de son exercice budgétaire,

VU le projet de contrat établi par la CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES,
LE MAIRE DECIDE

ARTICLE 1: Une ouverture de ligne de trésorerie est contractée auprès de la CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES suivant les caractéristiques ci-après exposées :

- Montant mobilisable : 500 000 euros (cinq cent mille euros)
- Durée : un an à compter de la date de signature du contrat
- Taux d'intérêt : EONIA + marge de 0,75 %
- Base de calcul : exact/360
- Périodicité de facturation des intérêts : chaque mois civil par débit d'office
- Demande de tirages : pas de montant minimum.
- Frais de dossier : 100 euros
- Commission de non utilisation : néant

ARTICLE 2: Monsieur le Maire, Monsieur le Premier Adjoint délégué aux Finances, Monsieur le Directeur Général des Services sont autorisés à signer le projet de contrat et sont habilités à procéder ultérieurement, sans autre décision et à leur initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat et reçoivent tous pouvoirs à cet effet.

28 décembre 2010 - Signature de la convention de transfert le contrat du logiciel de gestion du multi-accueil La Ribambelle.

VU le projet de convention des conditions générales et particulières ICAP,
CONSIDERANT la nécessité de transférer le contrat du logiciel de gestion du multi-accueil La Ribambelle, compte tenu du changement de gestionnaire au 1^{er} janvier 2011,
LE MAIRE DECIDE

Article 1 - De signer le contrat permettant l'accès et l'utilisation au logiciel de gestion du multi accueil La Ribambelle, proposé par la Société I-CAP,

Article 2 – De valider les conditions générales et particulières de ce contrat pour l'année 2011.

2. Motion sur le projet de nouvel hôpital sur Voiron

Lecture est faite de la motion par Madame Marie-Evelyne BOULANGER. Cette note a pour objectif d'attirer l'attention de l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur l'urgence de voir aboutir ce projet décidé dès 2002. Cette motion est mise en circulation pour signature.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la motion présentée,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser un nouvel hôpital dans les meilleurs délais,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE **à l'unanimité**

DE prendre acte de cette motion « Projet du Nouvel Hôpital de Voiron ».

Monsieur le Maire rappelle qu'une voix discordante au Pays Voironnais a fait part de son scepticisme sur l'implantation du projet.

Cependant, il affirme la nécessité de voir ouvrir dans les meilleurs délais un nouvel hôpital et celle d'être uni au niveau de l'intercommunalité sur ce projet.

Monsieur Patrick NUGER précise que ces nouveaux arguments ont été formulés par le Monsieur le Maire de Moirans, Gérard SIMONET.

Madame Marie-Evelyne BOULANGER précise néanmoins que ces débats tendent à s'assainir.

Monsieur Calogero PACE souligne la saturation du site actuel et le caractère essentiel de cet investissement.

Monsieur le Maire évoque également la complémentarité à trouver avec l'hôpital de Rives.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire donne la parole à l'assemblée.

Monsieur Bruno MARION, suite à son intervention en début de séance, explique qu'un document, dont l'origine est méconnue, a été déposé à l'école Libération et Aimé CESAIRE. Ce questionnaire interroge les parents sur la volonté de mettre en place ou non l'apprentissage de langues étrangères.

Monsieur le Maire annonce qu'il se renseignera dans les meilleurs délais pour connaître l'origine, l'objet et la destination de ce document.

Monsieur Sylvain FALCONE s'interroge sur les ouvertures/fermetures potentielles de classes lors de la prochaine rentrée scolaire, et notamment sur une fermeture de classe à l'école Victor HUGO.

Monsieur le Maire rappelle que ces informations sont communiquées très tardivement par l'inspection académique.

Monsieur Bruno MARION évoque, du fait des flux entre écoles, la possibilité d'une ouverture à l'école Libération. Cette hypothèse est confirmée par Madame Marie-Thérèse BERTRAND.

Monsieur Jean-Luc FONTAINE évoque les incohérences du calendrier de tenue de la commission des finances. En effet, les remarques faites en commission ne sont pas intégrées dans le document officiel, du fait des obligations réglementaires. Il est demandé que soient tenues les commissions dans un calendrier permettant à celles-ci de jouer pleinement leur rôle.

Monsieur le Maire confirme cette nécessité et informe les élus qu'une commission des finances aura lieu dans la perspective du vote du BP 2011.

L'ordre du jour étant clos,

La séance est levée à 21 Heures 50.

La Parole est donnée à la salle. - Pas de questions.

Le Maire,
Alain DEZEMPTE,